

LA DOTATION NATURA 2000

LA LOI DES FINANCES 2019 ET 2020

La dotation de biodiversité est une aide financière faite à plus de 1 500 communes françaises dans l'objectif de protéger la faune, la flore et les espaces naturels.

La loi de finances pour 2019 a institué une dotation budgétaire, qui a été renouvelée dans la loi de finances pour 2020, destinée à certaines communes dont une partie importante du territoire est couverte par un site Natura 2000.

La création de cette dotation en faveur des collectivités locales est un engagement de l'Etat pour la protection des espaces naturels, visant ainsi à soutenir les communes qui assument un certain nombre de charges particulières dans le but de protéger ces espaces. Cette dotation bénéficie à toutes les communes de moins de 10 000 habitants et qui sont couvertes à plus de 75% par un site Natura 2000, dont leur potentiel fiscal reste inférieur à une fois et demi la moyenne nationale.

Au PNR de la Forêt d'Orient, neuf communes sont concernées !

Elles touchent depuis 2019 quelques centaines à plusieurs milliers d'euros par an.

Pour plus d'informations sur les communes éligibles et les montants alloués : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/dotation-biodiversite>

ETANG DE L'EMPRUNT

ETANG DE L'EMPRUNT : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION !

L'étang de l'Emprunt est une zone humide située dans le massif forestier des Bas-Bois, sur la commune de Dosches. Contrairement à sa dénomination d'«étang», il ne s'agit plus d'un plan d'eau. En effet, ce site fut autrefois un étang de chasse, créé sur une zone de prélèvement de l'argile, puis d'eau pour le fonctionnement du train à vapeur. A l'heure actuelle, c'est une zone humide avec des saules, roseaux et autres plantes de milieux humides comme les laïches.

Cette zone humide de 3,8 hectares est protégée depuis 2008.

Bonne nouvelle ! Une convention de partenariat vient d'être résignée pour une durée de 10 ans entre la commune de Dosches (propriétaire), l'Office National des Forêts (ONF), le PNR de la Forêt d'Orient et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CEN-CA).

Des actions de gestion (déjà effectuées précédemment), de suivis scientifiques et de communication seront réalisées dans les années à venir. Les objectifs et actions prévus sont inscrits dans un plan de gestion rédigé par le CENCA (préalablement validé par le Conseil municipal en 2016).

RETOUR SUR ...

LE COPIL 2020

Le Comité de pilotage (Copil) Natura 2000, de l'automne 2020, organe décisionnel qui permet d'organiser la vie des sites Natura 2000, a malheureusement dû être annulé en raison de la crise sanitaire traversée. Des votes dématérialisés ont pu être organisés afin d'élire la collectivité maître d'ouvrage et désigner le Président du Copil, pour les trois prochaines années, du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024. Le syndicat mixte du PNR de la Forêt d'Orient a ainsi été reconduit dans sa mission de maître d'ouvrage et Monsieur Jean-Marie Coutord, Président de la commission environnement du PnrFO, a été réélu à la présidence.

Nous vous donnons rendez-vous en 2021 pour un nouveau Copil qui aura lieu, nous l'espérons, en présentiel !



À VOUS DE JOUER !



SIT'INFO NUMERO 2, ENFIN DISPONIBLE !

Vous avez manqué les derniers numéros ? N'hésitez pas à venir les consulter à la Maison du Parc (10220 Piney), aux horaires d'ouverture au public, ou à les télécharger sur le site internet : www.pnr-foret-orient.fr.

Pour recevoir la newsletter Natura 2000 : natura2000@pnrfo.org

SAURIEZ-VOUS RETROUVER QUELLE PHOTO REPRÉSENTE LES SITES NATURA 2000 DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA FORÊT D'ORIENT ?

- A. ZSC Pelouse et bois des brebis
- B. ZSC Prairies humides de Courteranges
- C. ZSC Forêt d'Orient
- D. ZSC Forêts et clairières des Bas-Bois
- E. ZSC Carrières souterraines d'Arsonval
- F. ZPS Lacs de la Forêt d'Orient

UNE ANIMATION CONCERTÉE : LE CBNBP REJOINT LE RÉSEAU TECHNIQUE DES SITES NATURA 2000 DU PNRFO



Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CEN CA)

Animation des sites n°45 et n°94
Suivi et animation des mares forestières sur les sites n°60 et n°64



La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Champagne-Ardenne (LPO CA)

Suivis ornithologiques et sensibilisation aux enjeux oiseaux sur la ZPS n°201



Le Centre National de la Propriété Forestière Grand-Est (CNPFF Grand Est)

Animation en forêt privée et sensibilisation des propriétaires et gestionnaires sur les sites n°60, n°64 et n°201



L'Office National des Forêts Grand Est (ONF Grand Est)

Animation en forêt publique relevant du régime forestier et étude des habitats forestiers sur n°60 et n°64



Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBN BP)

Révision des Documents d'objectifs des sites n°60 et n°64

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :

Marine VALET, Chargée de mission Natura 2000
Parc naturel régional de la Forêt d'Orient - Pavillon Saint Charles - 10220 PINEY
03 25 40 04 10 - natura2000@pnrfo.org

Rédaction : Marine VALET (PnrFO) - Relecture : Thierry TOURNEBIZE (PnrFO), Véronique DELMAS (PnrFO), Dominique PINOT (PnrFO)
Photo de couverture : KP Carte : PnrFO. Dessins : LP (PnrFO). Photos des cerfs : Yohann Berry.
Mise en page et impression : Alizée AGARD (PnrFO) - Tirage : 1000 exemplaires - Décembre 2020 - Bulletin imprimé sur papier 100% recyclé couché mat Recyral 130g



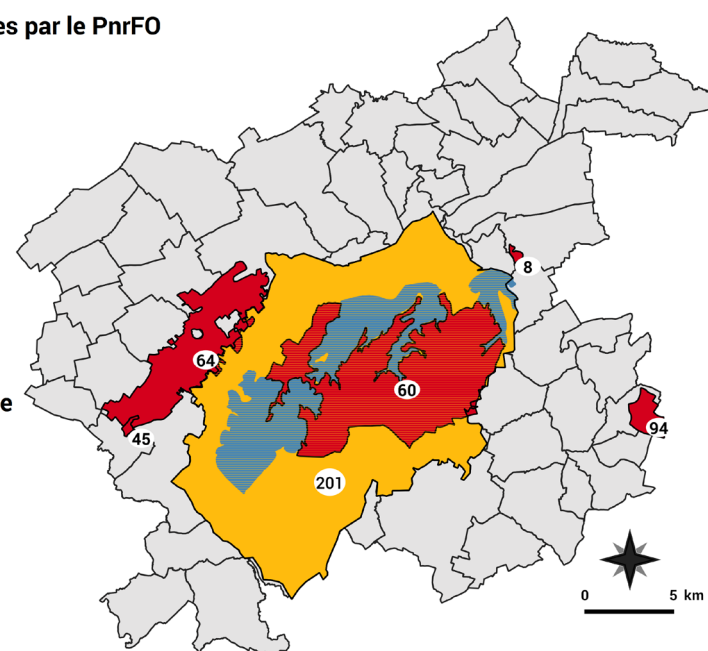
DÉCOUVRIR : En forêt
COMPRENDRE : L'agroécologie
COLLABORER : Le Plan National d'Action pour les amphibiens
S'INSTRUIRE : La dotation natura 2000



SITES NATURA 2000

Carte de la ZPS et des ZSC animées par le PnrFO

ZPS 201
ZSC 08 - 45 - 60 - 64 - 94
Lacs du territoire
Communes du PnrFO



ZSC (Zone Spéciale de Conservation) n°08
"Pelouse des brebis à Brienne-la-Vieille"
ZSC n°45 "Prairies de Courteranges"
ZSC n°60 "Forêt d'Orient"
ZSC n°64 "Forêts et clairières des Bas-Bois"
ZSC n°94 "Carrières souterraines d'Arsonval, de Bossancourt et Dolancourt"

ZPS (Zone de Protection Spéciale) n°201
"Lacs de la Forêt d'Orient"





DÉCOUVRIR LES ANIMATIONS GRAND PUBLIC

L'année 2020 s'est révélée complexe pour les animations vers les publics, et notamment en lien avec les sites Natura 2000. Cependant, au début d'automne, le PNR de la Forêt d'Orient, en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Grand Est, a pu organiser des réunions d'informations et de sensibilisation en salle et sur le terrain.

EN RÉSUMÉ

Le **7 octobre 2020**, des **propriétaires forestiers** ont été accueillis au Pavillon Saint-Charles afin d'échanger sur les méthodes de gestion de leurs parcelles forestières et des enjeux liés à cette dernière. De **nombreux conseils** ont pu être apportés et une sortie de terrain a permis de faire le lien avec les propos évoqués.

Le **13 octobre 2020**, une réunion avec les gestionnaires forestiers du territoire a eu pour objectif de faire le point sur les actions en cours et sur les problématiques rencontrées quant à la gestion forestière des massifs classés en Natura 2000. Il en est principalement ressorti que les gestionnaires seront encore plus impliqués avec le CRPF et le PnrFO, afin de **faciliter et améliorer les échanges d'informations** avec leurs propriétaires, notamment celles relatives aux animations, aux études et aux suivis mis en œuvre.

Vous étiez peut-être avec nous le 17 octobre dernier !

En effet, l'**animation grand public** qui s'est révélée être un **jeu de piste en forêt**, créé et animé par le Centre Régional de la Propriété Forestière Grand Est, en partenariat avec le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, a rencontré un franc succès.

En effet, petits et grands ont pu découvrir le temps d'un après-midi, la **diversité biologique présente en forêt**. Ils ont notamment appris à reconnaître et à trouver les petits habitats servant d'abris, de nourriture ou de lieu de reproduction aux espèces qui nous entourent, appelés **dendro-microhabitats**. Il s'agit de diverses structures présentes sur les troncs et les branches des arbres, servant de milieu de vie aux oiseaux, aux mammifères, aux insectes mais également aux végétaux et champignons. La reconnaissance des différentes essences d'arbres grâce à leurs feuilles a également été abordée.

A la fin de la journée, riche en découvertes, les enfants présents se sont vu remettre un **diplôme d'apprentis forestiers** suite à leur immersion dans la peau d'un gestionnaire forestier.

Bravo à tous !



LE BRAME DU CERF

Le début de l'automne annonce la saison des amours chez les cervidés. Cerfs et biches se retrouvent pour s'accoupler, c'est ce qu'on appelle la période du brame.

Qu'est-ce que le brame ?

Le brame est le cri du cerf. Il est destiné à attirer les femelles ainsi qu'à intimider et éloigner les autres mâles aux alentours. Ce son rauque surgissant de la forêt est impressionnant et peut être accompagné de bruits de bois qui se cognent, indiquant qu'un combat a lieu entre deux mâles dont l'un cherche à préserver les femelles de son harem.

Quand et où l'écouter ?

La période de brame tombe rarement à la même date chaque année, mais elle dure généralement un mois dès le 15 septembre jusqu'au début du mois d'octobre.

Afin d'être facilement vu par les femelles, les cerfs n'hésitent pas à se mettre dans des endroits dégagés, ce qui les rend facilement observables dès le crépuscule.

Nombreuses sont les forêts en France où l'on peut les observer. Parmi elles, celles du Parc de la Forêt d'Orient sont des lieux très prisés pour cette activité. Cette année, l'écoute a pu se faire à partir de la mi-septembre. Des animations étaient d'ailleurs proposées à l'Espace Faune de la Forêt d'Orient et il était possible de se faire accompagner par le Guide touristique du Parc afin d'accroître vos chances d'entendre le brame et de voir les cervidés en action.

A gauche, photo de famille prise lors du brame 2020 par Yohann Berry qui partage avec plaisir le cliché de ses rencontres sur le territoire du Parc.



L'AGROFORESTERIE EN RÉPONSE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Très peu de pluie ce printemps et cet été, des températures élevées, des sécheresses répétées depuis 2018... Les conditions météorologiques ne sont pas favorables aux exploitants agricoles du territoire national et local. **Face au changement climatique, des solutions peuvent être mises en œuvre.**

L'AGROÉCOLOGIE

Ce terme qui lie l'agronomie et l'écologie, désigne de **nouvelles méthodes et pratiques agricoles qui sont plus respectueuses de l'environnement**, des terres, des animaux mais aussi de l'homme. L'agroécologie est une alternative à l'agriculture intensive, ayant pour objectif de procéder à un changement du modèle agricole par l'application des principes d'intervention plus « durables », dans le but de **répondre aux enjeux du changement climatique**.

Par exemple, diversifier ses cultures, diminuer la pression de ses pratiques sur l'environnement (le sol, l'eau ou encore les espèces présentes), ne plus utiliser de produits chimiques et toxiques... C'est-à-dire faire évoluer ses pratiques en prenant davantage en compte les écosystèmes et leurs particularités.

Le **lien existant entre la biodiversité et le domaine de l'agroécologie** permet à l'agriculture d'être à la fois économiquement performante et respectueuse de l'environnement. En effet, les pratiques mises en œuvre influencent directement le maintien de la diversité des espèces animales et végétales.

Cependant, la **transition écologique** est complexe, car le système actuel est établi depuis des années. Ainsi, le PnrFO se tient, comme toujours, à la disposition des exploitants agricoles dans cette transition.

Au sein de cette évolution, le système arboré peut notamment jouer un rôle important, notamment grâce au développement de l'agroforesterie.

L'AGROFORESTERIE, LE BÉNÉFICE DE L'ARBRE ET DES ARBUSTES

Les arbres et arbustes, dont les utilités sont connues et nombreuses (production de bois et de fourrage, abris pour la faune, ombre...), peuvent faire partie intégrante des systèmes de production agricoles, bien que cela soit souvent oublié. Ainsi, **le terme agroforesterie désigne l'association de ces éléments avec une culture ou des animaux sur une même parcelle**.

Si l'on sait que les arbres et les haies offrent des abris naturels et une diversité de milieux favorables aux oiseaux et aux insectes pollinisateurs et auxiliaires de culture, ils permettent également un enrichissement des sols en carbone par son stockage, limitant alors la concentration de CO2 dans l'atmosphère. De plus, leurs systèmes racinaires engendrent une diminution du stress hydrique ainsi qu'un apport de minéraux en surface, et leurs feuilles tombées augmentent la fertilité du sol.

La pratique de l'agroforesterie permet ainsi une **meilleure utilisation des**

ressources et la création d'un microclimat favorable au rendement de la parcelle, quelle que soit sa vocation.

Plusieurs dispositifs encouragent l'agroforesterie, un plan de développement de ces systèmes a notamment été mis en œuvre sur la période 2015-2020. La **stratégie nationale bas carbone** du gouvernement incite également au développement de ces pratiques.

Des innovations se développent. Par exemple, l'utilisation de plaquettes de bois permet de remplacer ou économiser la paille dans la litière animale pour l'élevage ; du fourrage avec les feuilles et jeunes tiges d'arbres est proposé aux animaux afin de combler le déficit en herbe.

Depuis 2015, année de la COP21, le rôle de l'agriculture et de la forêt dans la lutte contre le changement climatique est reconnu.

Pour davantage d'informations, ou pour nous faire part d'un projet de plantation de haies ou d'arbres sur votre parcelle, n'hésitez pas à nous contacter sur l'une des adresses mails suivantes :

natura2000@pnrfo.org,

agri.environnement@pnrfo.org,

responsable.zh@pnrfo.org

ACTION CONTRE UNE PLANTE EXOTIQUE ENVAHISSANTE

Ouvrez l'œil au printemps prochain !

En effet, le **Sainfoin d'Espagne** (*Galega officinalis*) est une plante exotique envahissante implantée depuis plusieurs années sur le territoire du Parc.

Bien que l'ingestion de ses feuilles stimule la lactation (on dit qu'elle est « galactogène »), **cette plante, après floraison, devient cependant toxique pour le bétail** et peut occasionner la mort des ovins, bovins et équidés qui s'en nourriraient.

De plus, le développement rapide et efficace de *Galega* engendre un **impact sur les espèces autochtones** sur lesquelles elle prend le dessus, appauvrissant alors la diversité des milieux.

Afin de lutter contre cette plante, des **campagnes d'arrachage** sont effectuées depuis quelques années dans la Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Orient (située dans le site Natura 2000 n°60 et n°201) et sa périphérie. **Cette année, plus de 200 kg de Sainfoin ont ainsi été arrachés !**

Si vous constatez la présence de Galega sur vos parcelles, sur les chemins, dans les communes..., n'hésitez pas à le signaler à la commune, à la FREDONCA ou aux agents du PNRFO. La propagation de cette plante, notamment dans les prairies fauchées pour le foin, pourrait avoir des conséquences désastreuses sur les troupeaux.



Sites n°60 et n°64

POURQUOI PROTÉGER LES AMPHIBIENS ?

Les amphibiens sont d'utilité publique puisqu'ils sont de grands consommateurs d'insectes et sont protégés par la loi. Pourtant, ils connaissent chaque année une importante diminution de leurs effectifs.

Parmi eux, le crapaud **Sonneur à ventre jaune** (*Bombina variegata*), le **Crapaud vert** (*Bufo viridis*) et le **Pélobate brun** (*Pelobates fuscus*) font partie des espèces patrimoniales les plus menacées de France métropolitaine.

Les principales menaces responsables du **mauvais état de conservation** sont la modification et la destruction de leurs habitats, les changements globaux, les pollutions (des sols, des eaux, de l'atmosphère) ou encore l'arrivée de maladies émergentes.

Afin de renforcer les populations d'amphibiens, le Ministère en charge de l'écologie a lancé 3 Plans Nationaux d'Actions (PNA), dont l'animation a été confiée à l'Office National des Forêts (ONF).

QU'EST-CE QU'UN PLAN NATIONAL D'ACTIONS ?

Les Plans Nationaux d'Actions (PNA) sont des outils stratégiques qui concernent les espèces de faune et de flore les plus menacées. Ils répondent ainsi aux exigences des directives européennes « Oiseaux » de 1979 et « Habitats-Faune-Flore » de 1992, qui engagent la **responsabilité des Etats membres dans ces objectifs de maintien et/ou de restauration des espèces d'intérêt communautaire**.

Basés sur la connaissance, la conservation et la sensibilisation, ces plans sont généralement mis en œuvre pour 5 ans, proposant ainsi une stratégie de conservation de moyen terme.

Ils permettent de faire la synthèse des connaissances disponibles sur l'espèce ciblée et définissent les besoins ainsi que les enjeux pour assurer sa conservation. Ils précisent également les objectifs à atteindre (restaurer les espèces et leurs habitats, informer et sensibiliser, faciliter l'intégration des espèces dans les activités humaines et les politiques publiques...) et les actions à mener.

MOBILISATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS CONCERNÉS EN GRAND EST

Les trois PNA en faveur du Sonneur à ventre jaune, du Crapaud vert et du Pelobate brun sont arrivés à leur terme en 2018.

Ainsi, le Ministère de la Transition Ecologique (MTE), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) du Grand Est et l'Office National des Forêts (ONF), en partenariat avec la Société Herpétologique de France (SHF), ont organisé un **colloque de restitution de ces plans**.

Les acteurs nationaux de la conservation de ces trois amphibiens se sont donc rassemblés dans le Parc de la Forêt d'Orient les 8, 9 et 10 septembre 2020 à la Maison des Lacs située à Mesnil-Saint-Père, afin de faire connaître les dernières connaissances scientifiques, partager des retours d'expériences et réfléchir à la suite à donner aux PNA.

Au programme, de nombreuses et diverses communications se sont succédées et ont été présentées par des gestionnaires, des associations, des experts ou encore des institutions comme la DREAL du Grand Est.

Ce colloque s'est clôturé par une journée sur le terrain en forêt domaniale du Temple, animée par l'ONF et le PnrFO, au cours de laquelle la prise en compte du Sonneur à ventre jaune dans la gestion forestière a pu être discutée et appuyée par des exemples concrets.

Le PnrFO a été ravi d'accueillir tous ces acteurs sur son territoire. Il a par ailleurs présenté l'étude qu'il mène depuis 2019 sur cette espèce, sur deux des six sites Natura 2000 qu'il anime, à savoir les Zones Spéciales de Conservation « Forêt d'Orient » et « Forêts et clairières de Bas Bois ».